

CONSTRUIRE ET RESTAURER A GORDES



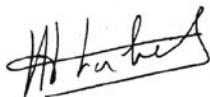
UN DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE QUI DOIT LE RESTER

Notre village a hérité d'un patrimoine et de sites exceptionnels, légués par une histoire riche et une nature généreuse. Si l'abbaye de Sénanque, le château Renaissance ou les innombrables bories font la renommée de Gordes, notre commune est aussi particulièrement appréciée pour la qualité de son environnement.

Ici plus qu'ailleurs sans doute, la pierre nous conte sa longue histoire, minéral et végétal s'harmonisent avec bonheur, plantations et constructions reflètent un certain génie du terroir. Que l'on soit agriculteur, autochtone ou en résidence secondaire, nous sommes tous attachés à préserver le cadre architectural et paysager de Gordes, qui figure parmi les plus beaux villages de France.

Les conseils qui suivent accompagneront la réussite de votre projet d'aménagement, de construction ou de restauration, tout en permettant aux architectes et aux artisans d'exprimer leur talent. Ces règles de l'art ont été élaborées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse, créé à l'initiative Conseil Général, au service des particuliers et des professionnels de la construction. Le respect, par chacun, des prescriptions énoncées, contribuera à maintenir le caractère de Gordes, afin que l'identité de notre village soit transmise aux générations futures.

Maurice CHABERT
Maire de Gordes
Conseiller Général de Vaucluse



SIMPLICITE ET AUTHENTICITE

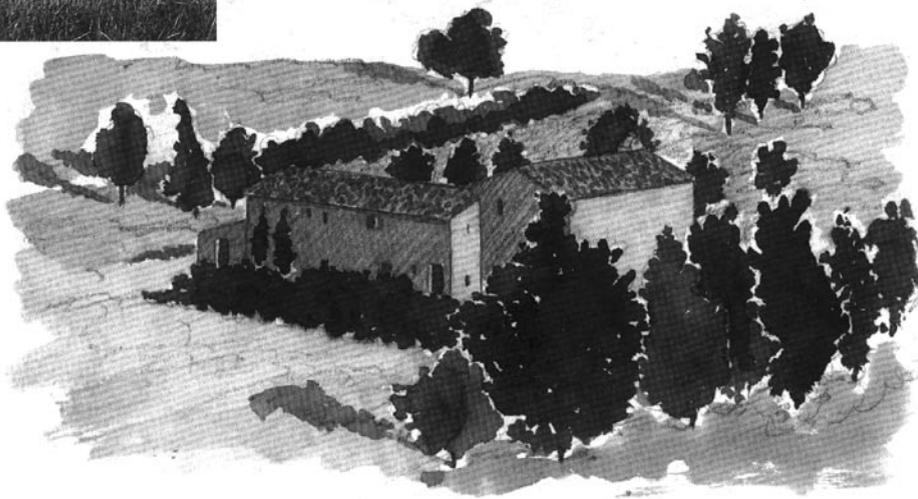
Des règles de bon sens

Qu'elle soit située en plaine ou sur les versants des monts de Vaucluse, **vo**tre construction **s'adaptera au site naturel** : développée en plan sur terrain plat, intégrant la pente ou les restanques par un jeu de planchers dénivelés. **L'orientation de la façade principale au sud** permet de profiter du soleil l'hiver tout en s'en protégeant l'été, lorsqu'à midi, les rayons ne pénètrent pas dans les pièces d'habitation. Cette implantation permet de **s'abriter du mistral**, la façade nord, correspondant aux pièces de service, est peu ouverte, afin de limiter les déperditions thermiques.



Dans le respect du lieu

Il convient de construire en respectant le site par une **architecture de style traditionnel ou contemporain**, s'inscrivant dans la durée, à l'écart des modes passagères, **dans l'esprit de la rigueur du lieu**. La simplicité des volumes élargit les possibilités d'extension répondant aux besoins futurs. La composition et l'ordonnement des façades anciennes méritent d'être respectées par un équilibre des pleins et des vides et des **baies généralement plus hautes que larges**.



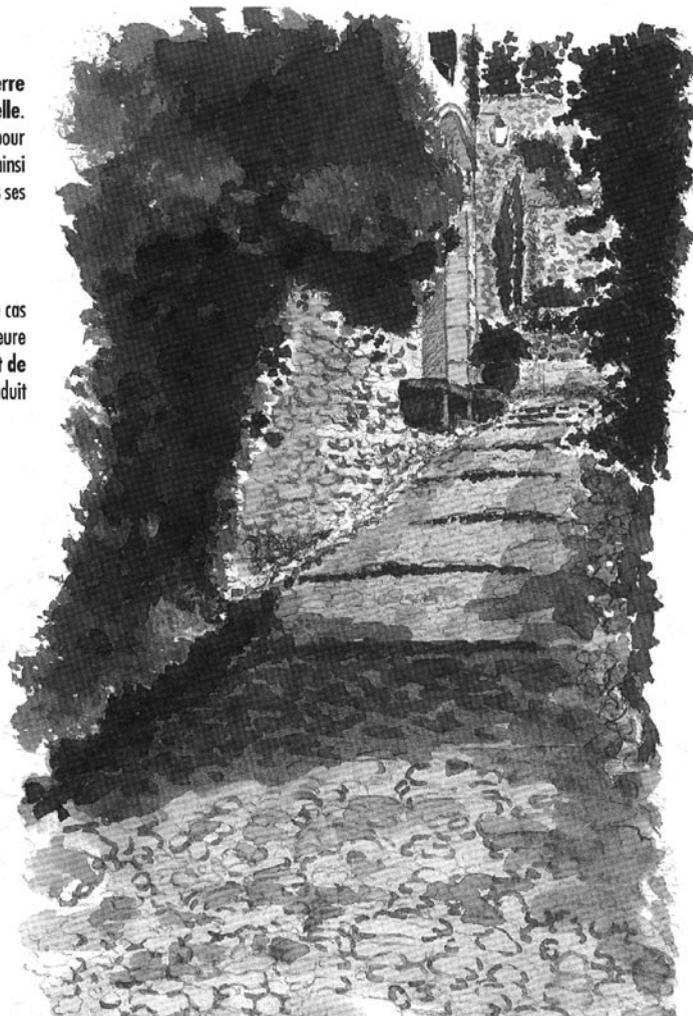
LA PIERRE, UN DON EXCEPTIONNEL DE LA NATURE

Entre Monts de Vaucluse et Luberon

La région de Gordes possède d'innombrables ouvrages de pierre calcaire tendre, notamment de **Pierre sèche appareillée sans mortier**, qui représentent un **patrimoine d'une qualité exceptionnelle**. Outre les **bories**, on y compte de nombreux **aiguiers et citernes** creusés dans la roche pour l'alimentation et le stockage de l'eau, **des murs de restanque ou de clôture, des calades**, ainsi que des constructions en maçonnerie de pierre sèche ou de moellons hourdés. La pierre sous toutes ses formes est le **matériau de base le plus proche du site** et parfois le plus économique.

L'accent de la terre

Le terroir de Gordes est fortement caractérisé par la présence de la pierre, à l'état naturel dans le cas d'affleurements rocheux, ou sous toutes les formes de construction. Afin d'assurer une meilleure **intégration au paysage environnant**, les constructions neuves présentent un **parement de pierres**, les constructions anciennes sont restaurées à l'**identique** : pierres apparentes, enduit à joints "beurrés" à pierres vues, ou enduit de mortier et pierre de taille selon les cas.





Dans l'esprit de l'architecture lithique

Le doublage d'un mur peut être réalisé par des moellons hourdés au mortier ou une maçonnerie semi-sèche. **Les pierres sont posées dans le sens du lit de stratification** (et non "plaquées" en parois verticales), pour éviter qu'elles n'éclatent sous le poids de la maçonnerie. Les maçonneries de moellons calcaires bruts ou ébauchés (pierres des champs de formes diverses) sont serrées et hourdées (assemblées), de façon à ce que les joints laissent apparaître la face extérieure des blocs. Réalisés au mortier de chaux et de sable de teinte proche de la pierre, **les joints sont garnis jusqu'au nu du parement**, facilitant ainsi l'écoulement de l'eau de pluie. Les maçonneries de moellons équarris (ou éclatés) présentent un parement extérieur dressé. Les joints suivent des lignes horizontales et sont croisés verticalement pour éviter les "coups de sabre" provoquant des lézards.



Perpétuer un savoir-faire

Mis à part le fait qu'elles soient scellées au mortier en partie intérieure, les **maçonneries semi-sèches** présentent toutes les caractéristiques des **maçonneries de pierre sèche**, dont la mise en oeuvre nécessite un savoir-faire particulier. Chaque pierre doit être choisie, judicieusement placée et emboîtée de façon à ce que **les joints soient les plus réduits**. Pour limiter les infiltrations d'eau, le parement extérieur est soigné, l'assise des pierres en léger devers.

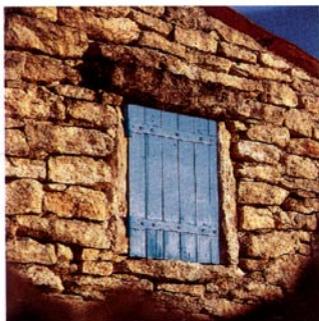
Dans la tradition des tailleurs de pierre

Dans le cas d'une **maçonnerie de béton doublée d'un parement de pierre**, les **éléments constructifs traditionnels** (chaînes d'angle, linteaux, arcs, jambages...) **n'ont plus la même fonction structurelle**. Les pierres de ces éléments, de même nature que celles du parement, sont choisies pour leurs grandes dimensions et leur hauteur d'assise. Les **éléments de modénature taillés** en pierre calcaire tendre du Luberon (chaînes d'angle, encadrements et appuis de baies, portes...) **correspondent aux maçonneries de moellons enduites ou à joints de mortier garnis**. En revanche, les piliers en pierre de taille s'harmonisent avec tous les types de maçonnerie présentés.

CES DETAILS QUI FONT LE STYLE

Menuiserie classique ou contemporaine

Dans le cas de constructions de style régional traditionnel, **les fenêtres sont plus hautes que larges** et munies de gros carreaux, les petits carreaux correspondant aux fenêtres antérieures au XIXe siècle. Les menuiseries en aluminium sont de tons neutres (gris, noir, brun, blanc cassé...), le PVC étant évité. **Les menuiseries en bois sont peintes** pour assurer leur protection, et **non simplement traitées d'aspect "bois naturel"**. Les fenêtres en bois sont de ton pastel (gris clair, crème, vert d'eau...), les volets et leurs pentures de forme simple (sans écharpe) étant plus soutenus (vert amande, bleu gris) ; les volets blancs ou de couleur lavande sont à éviter. Si les volets roulants peuvent s'adapter au style contemporain, ce n'est pas toujours le cas du style traditionnel où l'on préfère les volets pleins à lames contrariées.



La toiture, une cinquième façade

La tuile ronde canal de terre cuite est le matériau le plus pratique, en raison de la souplesse de sa mise en oeuvre : taille possible sur pans de toiture, utilisation en rive, en faitage ou en génoise... **La tuile est posée en deux couches** (courant et couvert) sur plaques ondulées de ciment et fibres de verre assurant l'étanchéité, ou simplement sur charpente traditionnelle (chevrons sur liteaux). A Gordes leur **teinte dominante est brune**, leurs dimensions sont d'environ 50 cm de longueur et de 16 à 23 cm de largeur, soit 22 à 26 tuiles par m². Les tuiles neuves sont de teinte beige ou brune panachées discrètement. Les tuiles neuves "vieilles" ne sont posées qu'à condition que leur teinte dominante soit brune et que le vieillissement ne présente pas un aspect artificiel (aspersion de pigments évoquant plus la pollution que les lichens). Les tuiles de récupération ne sont posées qu'à condition que leur teinte et leurs dimensions s'harmonisent avec celles des toitures voisines. On évite les forts contrastes des anciennes tuiles "blanchies" par carbonatation (anciennes tuiles de courant posées en couvert).



La ferronnerie en toute simplicité

Souvent constituée d'un **barreaudage vertical**, la ferronnerie est de forme classique. Les éléments bombés, en saillie ou à écharpe sont évités. **Ces ouvrages en fer ou en fonte sont peints de couleur sombre** (brun, rouille, vert wagon, anthracite...), à l'exception du noir.

PRIVILEGIER L'ENVIRONNEMENT

Entre minéral et végétal

Le soin que chacun apporte à l'aménagement de son terrain ou de son jardin permet à Gordes de conserver son caractère particulier, où **minéral et végétal s'interpénètrent**, où affleurements rocheux et pierre de construction se confondent avec bonheur. La végétation est choisie pour accompagner la construction en structurant son environnement proche tout en l'intégrant dans le paysage lointain. Les **arbres à feuillage caduque** (marronniers, micocouliers, platanes, tilleuls...) sont complétés par des cyprès de Provence ou d'Italie, des oliviers, d'arbres à floraison ou des **vergers d'arbres fruitiers et leurs potagers**. Les **cyprès bleus sont à éviter, les résineux sont éloignés des constructions**, en raison du risque d'incendie.



La terrasse, un espace de qualité de vie

Ce prolongement extérieur de l'habitat bénéficie, lorsqu'il est disposé au sud, du **soleil d'hiver** et de la **fraîcheur de l'ombrage estival**. La **plantation d'arbres à feuillage caduque** ou de **plantes grimpantes** (vigne, vigne vierge, glycine...) sur tonnelle ou en façade **contribue ainsi au confort climatique** de la maison. Les abords de la piscine sont traités avec sobriété : les margelles sont en dalles de pierre du Luberon ou en parefeuilles mats de terre cuite. Les **surfaces imperméabilisées** (dallage, pavage) **sont réduites** au profit des revêtements drainants (gravier, clapicette) pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie.



La technique des "muraillaires"

Les murs de restanque édifés par des générations de paysans et de "muraillaires" pour le soutènement des terres cultivables gagnées sur la colline, constituent un élément caractéristique du patrimoine ethnologique et paysager de Gordes. **Ces ouvrages construits en pierre sèche font l'objet d'une technique savante** : gros blocs en parement extérieur, pierres de petite taille assurant le drainage des eaux de ruissellement, évitant ainsi la poussée de la terre. Ces ouvrages présentent une ou deux rangées de blocs en partie supérieure.

Les murs de clôture en pierre sèche sont **couronnés de dalles posées sur chant** (verticalement) ou de grosses pierres. Dans le cas d'une clôture grillagée, on évite les murs bahut de hauteur supérieure à 80 cm et le grillage plastifié, dont les tons sont en rupture avec le paysage. **Les grillages sont "noyés" dans la végétation arbustive** (lauriers, troènes...). Hormis les anciens porches clôturant les cours de fermes, les portails sont de facture simple. Les portails en ferronnerie sont à barreaudage vertical, **les portails de bois peint** sont à lames jointives ou à claire voie.



QUELLE DEMARCHE ENTREPRENDRE ?

Travaux soumis à autorisation

Si votre projet ne concerne qu'une **modification de l'aspect extérieur** d'une construction (ravalement de façade, réfection de toiture...), la réalisation d'un **ouvrage ne créant pas de surface de plancher** (piscine, clôture...), une **construction ou une extension n'excédant pas 20 m²** de surface hors oeuvre brute (dimensions extérieures), une **Déclaration de Travaux** suffit. L'autorisation est délivrée par le Maire dans un délai de 1 à 2 mois.

Si votre projet concerne un changement d'affectation de locaux (remise agricole aménagée en habitation...), une construction ou une extension dépassant 20 m² de surface hors oeuvre brute, un **Permis de Construire est nécessaire**. La demande de PC intègre un **volet paysager** comportant notamment une coupe du terrain et de la construction, une simulation du projet sur site, ainsi qu'une notice sur l'environnement et l'aménagement du terrain. Le Permis de Construire est délivré par le Maire dans un délai de 2 à 3 mois ou plus.

La publicité et les préenseignes sont interdites dans le Parc Naturel Régional du Luberon, à l'exception des préenseignes signalant des produits du terroir, des services publics ou d'urgence, des monuments historiques, ou des activités situées en retrait de la voie publique ou utiles aux personnes en déplacement. **La pose d'enseignes et de préenseignes est soumise à autorisation** délivrée par le Maire.

Les antennes apparentes à l'extérieur sont interdites sur le territoire de la commune.

Tout projet est soumis à l'avis de l'Architecte Conseiller du CAUE ou de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un bon conseil : le recours à l'Architecte

Votre projet doit être établi (et non seulement signé) **par un Architecte** inscrit au tableau de l'Ordre si la construction projetée dépasse 170 m² de surface hors oeuvre nette ou si le pétitionnaire est une personne morale (SCL...) ou un mandataire. Dans tous les

cas, le recours à l'Architecte est vivement conseillé. Cet homme de l'art apporte ses compétences professionnelles pour optimiser la qualité de votre construction et vous permettre des économies : maîtrise des coûts de construction (projet et suivi de chantier) et de gestion (conception intelligente), plus-value immobilière (qualitative et esthétique).

Le CAUE à votre service

Afin que votre projet soit établi dans les meilleures conditions, **vous pouvez consulter au préalable l'Architecte Conseiller** du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse. **Qu'il s'agisse du choix du terrain ou de la conception d'un bâtiment, il est préférable de prendre conseil en amont**, sachant qu'il est plus facile d'améliorer une esquisse que de modifier un projet figé dans ses détails. L'Architecte Conseiller du CAUE est à votre disposition autant de fois que nécessaire, sur rendez-vous en Mairie.

Adresses utiles

- Mairie de Gordes : Service de l'urbanisme
Hôtel de ville - 84220 GORDES - Tél. : 04 90 72 02 08 - Fax : 04 90 72 04 39
- Association Départementale d'Information pour le Logement (ADIL)
4 bis, Place Jérusalem - 84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 85 84 10
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
4 Rue Petite Calade - 84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 85 29 35
- Direction Départementale de l'Équipement (DDE) - Subdivision de l'Isle sur la Sorgue
Cours de la Pyramide - 84800 ISLE S/LA SORGUE - Tél. : 04 90 38 12 49
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Architecte des Bâtiments de France)
Cité Administrative - BP 168 - 84008 AVIGNON Cedex 1 - Tél. : 04 90 82 65 83.

